

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>			<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>			<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés				Capital social		5 561 635	5 561 635
Immobilisations incorporelles		245 801	237 391	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Moins : amortissements		(229 679)	(215 280)	Réserves		1 367 801	1 270 289
	4	16 122	22 111	Actions propres		(67 144)	(67 144)
Immobilisations corporelles		10 970 462	10 456 376	Résultats reportés		2 078 047	2 362 301
Moins : amortissements		(4 546 037)	(4 086 117)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		10 393 379	10 580 121
	4	6 424 425	6 370 259	Résultat net de l'exercice		1 402 866	1 087 616
Immobilisations financières		2 421 649	2 208 436	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	11 796 245	11 667 737
Moins : provisions		(578 690)	(570 094)				
	5	1 842 959	1 638 342	PASSIFS			
Total des actifs immobilisés		8 283 506	8 030 712	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 283 506	8 030 712	Emprunts et dettes assimilées	11	976 071	1 355 271
ACTIFS COURANTS				Provisions pour risques et charges		303 028	286 028
Stocks	6	4 624 916	3 220 945	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 279 099	1 641 299
Clients et comptes rattachés		8 122 714	6 754 817	PASSIFS COURANTS			
Moins : provisions		(308 620)	(227 839)	Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 543 370	4 447 303
	7	7 814 094	6 526 978	Autres passifs courants	13	2 408 297	2 169 191
Autres actifs courants	8	1 049 277	1 234 336	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	1 069 623	591 577
Placements et autres actifs financiers		6 483	1 536	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		9 021 290	7 208 071
Liquidités et équivalents de liquidités	9	318 358	1 502 600				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		13 813 128	12 486 395	TOTAL DES PASSIFS		10 300 389	8 849 370
TOTAL DES ACTIFS		22 096 634	20 517 107	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		22 096 634	20 517 107

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	20 028 241	15 688 432
Autres produits d'exploitation	16	45 952	69 231
Production immobilisée		1 620	4 639
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>20 075 813</u>	<u>15 762 302</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	6	(76 737)	(83 480)
Achats consommés	17	12 748 722	9 369 175
Charges de personnel	18	2 741 756	2 436 129
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	657 512	610 526
Autres charges d'exploitation	20	2 074 609	1 927 869
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>18 145 862</u>	<u>14 260 219</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 929 951</u>	<u>1 502 083</u>
Charges financières nettes	21	(240 645)	(283 230)
Produits des placements	22	10 282	37 139
Autres gains ordinaires	23	31 679	76 601
Autres pertes ordinaires	24	(11 520)	(17 965)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 719 747</u>	<u>1 314 628</u>
Impôt sur les sociétés	25	(297 076)	(212 646)
Contribution sociale de solidarité	25	(19 805)	(14 366)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 402 866</u>	<u>1 087 616</u>
Résultat par action	10	0,253	0,224

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	22 573 207	21 028 627
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	27	(18 476 760)	(14 588 885)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	28	(3 010 176)	(2 982 085)
Intérêts payés	29	(242 820)	(288 965)
Impôts sur les bénéfices payés	30	(287 149)	(374 122)
Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements	31	5 335	(1 494)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		<u>561 637</u>	<u>2 793 076</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts et dividendes reçus		-	37 097
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(292 804)	(320 416)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	31 300	83 863
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(50 000)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		<u>(261 504)</u>	<u>(249 456)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	34	(1 274 358)	(692 597)
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(1 038)
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	11	(610 017)	(537 562)
Encaissements provenant des crédits à court terme	14	400 000	-
Remboursements des crédits à court terme		-	(400 000)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		<u>(1 484 375)</u>	<u>(1 631 197)</u>
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie		<u>(1 184 242)</u>	<u>912 423</u>
Trésorerie au début de l'exercice	35	1 502 600	590 177
Trésorerie à la fin de l'exercice	35	318 358	1 502 600

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2021	2020		2021	2020		2021	2020
Produits d'exploitation	20 074 193	15 757 663	Coût des matières consommées	12 748 722	9 369 175			
Production immobilisée	1 620	4 639						
Production stockée	76 737	83 480						
<u>Production</u>	20 152 550	15 845 782	<u>Achats consommés</u>	12 748 722	9 369 175	<u>Marge sur coût matières</u>	7 403 828	6 476 607
Marge sur coût matières	7 403 828	6 476 607	Autres charges externes	1 946 864	1 811 791			
<u>Sous total</u>	7 403 828	6 476 607	<u>Sous total</u>	1 946 864	1 811 791	<u>Valeur ajoutée brute</u>	5 456 964	4 664 816
Valeur ajoutée brute	5 456 964	4 664 816	Impôts et taxes	127 745	116 078			
			Charges de personnel	2 741 756	2 436 129			
<u>Sous total</u>	5 456 964	4 664 816	<u>Sous total</u>	2 869 501	2 552 207	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	2 587 463	2 112 609
Excédent brut d'exploitation	2 587 463	2 112 609	Charges financières nettes	240 645	283 230			
Produits des placements	10 282	37 139	Dotations aux amortissements et aux provisions	657 512	610 526			
Autres gains ordinaires	31 679	76 601	Autres pertes ordinaires	11 520	17 965			
			Impôt sur les sociétés	297 076	212 646			
			Contribution sociale de solidarité	19 805	14 366			
<u>Sous total</u>	2 629 424	2 226 349	<u>Sous total</u>	1 226 558	1 138 733	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	1 402 866	1 087 616
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	1 402 866	1 087 616

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 5.561.635 dinars divisé en 5.561.635 actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

La société est la mère de trois filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 66,22% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 35,36% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale. La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Animaux de service	20%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2021, un montant net de D : 6.440.547 contre D : 6.392.370 au 31 décembre 2020, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur</u> <u>Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur</u> <u>Nette 2021</u>	<u>Valeur</u> <u>Nette 2020</u>
- Immobilisations incorporelles	245 801	229 679	16 122	22 111
- Immobilisations corporelles	10 970 462	4 546 037	6 424 425	6 370 259
<u>Total</u>	<u>11 216 263</u>	<u>4 775 716</u>	<u>6 440 547</u>	<u>6 392 370</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements					Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Reclassement	Cessions/ Régularisations	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Reclassement	Cessions/ Régularisation	Fin de la période	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		237 391	8 410	-	-	245 801	215 280	14 399	-	-	229 679	16 122
Logiciels	33%	228 595	-	-	-	228 595	206 484	13 556	-	-	220 040	8 555
Concessions	33%	8 796	8 410	-	-	17 206	8 796	843	-	-	9 639	7 567
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 456 376	574 227	-	(60 141)	10 970 462	4 086 117	517 077		(57 157)	4 546 037	6 424 425
Terrain		4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851
Constructions	5%	1 626 163	-	-	-	1 626 163	786 399	61 308	-	-	847 707	778 456
Agencements et aménagements	15%	1 556 723	108 882	-	-	1 665 605	896 681	161 294	-	-	1 057 975	607 630
Equipements industriels	15%	321 394	25 643	-	(5 000)	342 037	281 804	13 762	-	(2 016)	293 550	48 487
Installations techniques	15%	13 867	-	-	-	13 867	13 630	131	-	-	13 761	106
Installations générales	15%	191 349	5 222	-	-	196 571	179 700	5 140	-	-	184 840	11 731
AAI généraux	15%	147 137	14 011	-	-	161 148	96 070	13 573	-	-	109 643	51 505
Outils industriels	15%	65 187	3 238	-	-	68 425	46 229	5 673	-	-	51 902	16 523
Matériel de transport	20%	491 668	55 430	285 133	(55 141)	777 090	466 362	21 962	285 133	(55 141)	718 316	58 774
Mobilier, matériel de bureau	20%	239 668	4 218	-	-	243 886	141 650	29 164	-	-	170 814	73 072
Matériel informatique	33%	272 877	15 378	-	-	288 255	234 866	20 370	-	-	255 236	33 019
Animaux de service	20%	-	2 667	-	-	2 667	-	48	-	-	48	2 619
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	1 293 064	311 038	(285 133)	-	1 318 969	942 726	184 652	(285 133)	-	842 245	476 724
Immobilisations corporelles en cours		32 428	28 500	-	-	60 928	-	-	-	-	-	60 928
TOTAUX		10 693 767	582 637	-	(60 141)	11 216 263	4 301 397	531 476	-	(57 157)	4 775 716	6 440 547

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 1.842.959 contre D : 1.638.342 au 31 décembre 2020, et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Titres de participation	(A)	2 138 150	2 138 150
- Prêts aux sociétés du groupe		220 000	-
- Prêts au personnel		62 087	68 874
- Dépôts et cautionnements		1 412	1 412
<u>Total brut</u>		<u>2 421 649</u>	<u>2 208 436</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation		(568 037)	(551 376)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel		(10 653)	(18 718)
<u>Total net</u>		<u>1 842 959</u>	<u>1 638 342</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nombre de</u> <u>parts</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition/sous</u> <u>cription</u>	<u>Montant total de</u> <u>la participation</u>	<u>% de</u> <u>détention</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99,99%
- Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99,95%
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	7 739	49	380 350	35,36%
- Société TALOS	2 980	100	298 000	66,22%
<u>Total</u>			<u>2 138 150</u>	

Note 6 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2021 un montant de D : 4.624.916, contre D : 3.220.945 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Matières premières	93 630	197 468
- Matières consommables	45 278	38 177
- Emballages	7 233	9 021
- Produits intermédiaires	3 512 461	2 108 268
- Marchandises	52 716	29 395
- Stocks en transit	365 504	367 259
<i><u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u></i>	<u>4 076 822</u>	<u>2 749 588</u>
- Produits finis	548 094	471 357
<i><u>Total des stocks de produits finis et des encours</u></i>	<u>548 094</u>	<u>471 357</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	-	-
<u>Total net</u>	<u>4 624 916</u>	<u>3 220 945</u>

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2021 un solde, net de provisions, de D : 7.814.094, contre D : 6.526.978 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Clients ordinaires	6 671 542	6 109 981
- Clients, effets à recevoir	123 060	139 179
- Clients, retenues de garantie	12 900	13 940
- Clients, factures à établir	1 207 140	377 368
- Clients douteux	108 072	114 349
<u>Total brut</u>	<u>8 122 714</u>	<u>6 754 817</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes client:	(308 620)	(227 839)
<u>Total net</u>	<u>7 814 094</u>	<u>6 526 978</u>

7-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Clients, sociétés du groupe	3 756 305	2 512 445
- Clients, hors groupe	2 915 237	3 597 536
<u>Total</u>	<u>6 671 542</u>	<u>6 109 981</u>

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		185 378	214 827
- Personnel, avances et prêts		115 567	122 498
- Etat, impôts et taxes	8-1	586 357	587 268
- Comptes courants associés		19 924	33 743
- Débiteurs divers		15 000	5 000
- Charges constatées d'avance		62 389	20 099
- Charges à récupérer	8-2	123 125	289 457
- Produits à recevoir		35	283
<u>Total brut</u>		<u>1 107 775</u>	<u>1 273 175</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(58 498)	(38 839)
<u>Total net</u>		<u>1 049 277</u>	<u>1 234 336</u>

8-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter	(voir note 25)	405 885	431 463
- Etat, TVA à reporter		24 667	-
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
		<u>586 357</u>	<u>587 268</u>

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13.519 à D : 39.114, l'ajustement du report de TVA en le ramenant de D : 30.077 à D : 2.282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154.651 dont D : 36.231 de pénalités.

L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346.

En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop perçu, soit D : 43.675.

8-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 318.358, contre D : 1.502.600 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- AMEN BANK	359	3 761
- UIB	1 166	26 002
- BIAT MARSА	144 456	191 063
- ZITOUNA BANK	27 295	45 085
- ATTIJARI BANK	90 626	999 147
- BTS	14 545	29 036
- WIFAK BANK	29 893	138 148
- BANQUE DE L'HABITAT	9 446	1 394
- BMCE	3	19
- Caisses	569	558
- Régies d'avance et accréditifs	-	68 387
<u>Total</u>	<u>318 358</u>	<u>1 502 600</u>

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Capital social		5 561 635	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	463 469
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Autres compléments d'apports		11 638	6 820
- Actions propres		(67 144)	(67 144)
- Résultats reportés		2 078 047	2 362 301
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(A)	<u>10 393 379</u>	<u>10 580 121</u>
Résultat net de l'exercice (1)		1 402 866	1 087 616
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>11 796 245</u>	<u>11 667 737</u>
- Nombre d'actions (2)		5 540 689	4 863 738
Résultat par action (1)/(2)	(B)	0,253	0,224

(A) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2019	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	4 213	(66 106)	1 321 371	2 663 073	-	11 273 756
Affectation approuvée par l'AGO du 25/06/2020							1 967 869	(2 663 073)	695 204	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25/06/2020	926 939						(926 939)			-
Distribution de dividendes					2 607				(695 204)	(692 597)
Rachat d'actions propres						(1 038)				(1 038)
Résultat net de l'exercice 2020								1 087 616		1 087 616
Soldes au 31 Décembre 2020	5 561 635	1 453 040	463 469	800 000	6 820	(67 144)	2 362 301	1 087 616	-	11 667 737
Affectation approuvée par l'AGO du 18/06/2021			92 694				(284 254)	(1 087 616)	1 279 176	-
Distribution de dividendes					4 818				(1 279 176)	(1 274 358)
Résultat net de l'exercice 2021								1 402 866		1 402 866
Soldes au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	11 638	(67 144)	2 078 047	1 402 866	-	11 796 245

Note 11 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 976.071. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2020		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2021	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES					-				
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	1 012 913	411 032	-	(402 371)	(378 302)	610 542	435 101
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	206 757	Mensuellement (2018-2022)	36 163	36 688	-	(36 163)	(36 688)	-	36 163
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	15 098	10 845	-	(11 933)	(10 845)	3 165	11 933
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	15 879	11 394	-	(12 548)	(11 394)	3 331	12 548
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	8 592	7 946	-	(7 846)	(7 946)	746	7 846
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	22 334	11 547	-	(12 902)	(11 547)	9 432	12 902
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	16 213	8 518	-	(9 400)	(8 518)	6 813	9 400
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	61 581	31 086	-	(33 986)	(31 086)	27 595	33 986
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	28 310	12 303	-	(13 490)	(12 303)	14 820	13 490
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	25 203	8 408	-	(9 303)	(8 408)	15 900	9 303
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	54 690	16 124	-	(17 967)	(16 124)	36 723	17 967
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	34 254	9 734	-	(10 857)	(9 734)	23 397	10 857
HANNIBAL LEASE	44 153	Mensuellement (2020-2025)	24 041	6 252	-	(7 178)	(6 252)	16 863	7 178
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	-	-	167 343	(24 494)	(30 349)	112 500	24 494
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	-	-	62 903	(8 705)	(14 259)	39 939	8 705
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	-	-	80 792	(10 225)	(16 262)	54 305	10 225
Total			1 355 271	581 877	311 038	(629 368)	(610 017)	976 071	662 098

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 5.543.370, contre D : 4.447.303 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	12-1	2 721 296	1 728 878
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		689 565	950 133
- Fournisseurs, effets à payer		1 831 683	1 695 785
- Fournisseurs, retenues de garantie		7 804	3 889
- Fournisseurs, factures non parvenues		271 189	56 588
- Fournisseurs d'immobilisations		21 833	12 030
	<u>Total</u>	<u>5 543 370</u>	<u>4 447 303</u>

12-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe	1 792 721	785 419
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe	928 575	943 459
	<u>Total</u>	<u>1 728 878</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Clients, avances et acomptes		847 892	153 098
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	(voir note 25)	18 520	14 366
- Etat, divers impôts et taxes à payer		122 963	294 654
- Sociétés du groupe		600 000	600 000
- CNSS		202 806	196 179
- Charges à payer		341 595	362 552
- Produits constatés d'avance		271 185	546 873
- Compte d'attente		3 336	1 469
	<u>Total</u>	<u>2 408 297</u>	<u>2 169 191</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées (note 11)	662 098	581 877
- Crédit à court terme ATTIJARI BANK	400 000	-
- Intérêts courus	7 525	9 700
<u>Total</u>	<u>1 069 623</u>	<u>591 577</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 20.028.241, contre D : 15.688.432 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Ventes de marchandises taxables	15 868 734	13 302 265
- Ventes en suspension de taxes	1 535 996	1 672 530
- Ventes à l'exportation	2 619 570	710 902
- Prestations de services	3 941	2 735
<u>Total</u>	<u>20 028 241</u>	<u>15 688 432</u>

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2021 à D : 45.952, contre D : 69.231 au 31 décembre 2020 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Ristournes perçues	20 306	41 437
- Subvention d'exploitation	8 000	10 000
- Produits locatifs	17 646	17 794
<u>Total</u>	<u>45 952</u>	<u>69 231</u>

Note 17 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2021 à D : 12.748.722, contre D : 9.369.175 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Bois et dérivés	3 251 064	2 435 543
- Articles de quincaillerie	846 394	542 454
- Accessoires bureaux	351 911	144 115
- Accessoires de chaises	3 829 895	2 249 792
- Produits semi-finis	1 676 245	1 046 248
- Tissu mousse et cuire	419 421	362 878
- Marbres et verrerie	216 113	167 059
- Emballages	114 746	84 905
- Produits chimiques	61 108	54 956
- Frais sur import	1 672 171	815 774
- Sous-traitance	313 362	126 069
- Achats de marchandises	964 883	349 083
- Carburant	192 429	160 668
- Eau électricité et gaz	64 014	62 375
- Fournitures de bureau	58 812	31 788
- Autres	43 388	31 651
<u>Total</u>	<u>14 075 956</u>	<u>8 665 358</u>
- Variation des stocks de matières	(1 327 234)	703 817
<u>Total achats consommés</u>	<u>12 748 722</u>	<u>9 369 175</u>

Note 18 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 2.741.756, contre D : 2.436.129 au 31 Décembre 2020 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 596 266	2 479 901
- Charges sociales	450 559	441 101
- Autres charges du personnel	23 696	23 546
- Provisions pour congés payés	25 580	(6 315)
- Transfert de charges	(354 345)	(502 104)
<u>Total</u>	<u>2 741 756</u>	<u>2 436 129</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 399	20 352
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	517 077	627 946
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	16 661	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	9 624
- Dotations aux provisions pour risques et charges	28 500	89 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	200 549	113 490
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	19 659	9 126
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(60 713)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(119 768)	(141 550)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des prêts au personnel	(8 065)	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(11 500)	(56 749)
<u>Total</u>	<u>657 512</u>	<u>610 526</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2.074.609, contre D : 1.927.869 au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Locations	41 821	43 150
- Entretien et réparations	198 461	167 421
- Assurances	128 658	141 297
- Autres	2 366	736
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>371 306</u>	<u>352 604</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	477 006	565 905
- Personnel extérieur à l'entreprise	675 665	619 552
- Publicité, publications et relations publiques	184 159	149 822
- Transports	28 838	16 323
- Voyages et déplacements	170 004	94 612
- Réceptions	14 165	12 548
- Frais postaux et de télécommunications	34 325	41 012
- Services bancaires et assimilés	42 116	30 461
- Cotisations et dons	27 060	-
- Jetons de présence	10 000	10 000
- Autres	781	13 420
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 664 119</u>	<u>1 553 655</u>

-	TFP	24 655	24 090
-	FOPROLOS	24 655	24 090
-	TCL	44 310	36 682
-	Droits d'enregistrement et de timbre	22 537	14 136
-	Taxes sur les véhicules	7 084	7 883
-	Autres	4 504	9 197
	<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>127 745</u>	<u>116 078</u>
-	Transfert de charges	(88 561)	(94 468)
	<u>Total général</u>	<u>2 074 609</u>	<u>1 927 869</u>

Note 21 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 240.645, contre D : 283.230 au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>	
-	Intérêts des emprunts bancaires	105 466	132 974
-	Intérêts sur crédits à court terme	17 240	15 886
-	Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	48 005	52 410
-	Intérêts des comptes courants associés	48 000	48 000
-	Intérêts créditeurs	(8 933)	(4 794)
-	Pénalités	1 187	26 666
-	Pertes de change	43 960	44 874
-	Gains de change	(16 154)	(36 189)
-	Autres	1 874	3 403
	<u>Total</u>	<u>240 645</u>	<u>283 230</u>

Note 22 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D : 10.282, contre D : 37.139 en 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>	
-	Produits des participations	-	37 097
-	Revenus des placements monétaires	10 282	42
	<u>Total</u>	<u>10 282</u>	<u>37 139</u>

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 31.679 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	28 316	74 137
- Apurement comptes créditeurs	3 363	2 464
<u>Total</u>	<u>31 679</u>	<u>76 601</u>

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 11.520 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Apurement comptes débiteurs	11 520	17 965
<u>Total</u>	<u>11 520</u>	<u>17 965</u>

Note 25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité ont été liquidés comme suit :

<i>Résultat net de l'exercice</i>		1 402 866
<i>Réintégrations</i>		736 674
Impôt sur les sociétés	297 076	
Contribution sociale de solidarité	19 805	
Réceptions excédentaires	39 228	
Amendes et pénalités	1 187	
Dotations aux provisions	265 369	
Pertes exceptionnelles	11 520	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	12 188	
Autres charges non déductibles	71 088	
Timbre de voyage	120	
Perte de change non réalisée 2021	1 299	
Gain de change non réalisé 2020	17 794	
<i>Déductions</i>		159 035
Dividendes	-	
Gain de change non réalisé 2021	8 501	
Perte de change non réalisée 2020	11 201	
Reprise sur provisions	139 333	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		1 980 505
Provisions pour créances litigieuses	-	
Résultat fiscal		1 980 505
<u>Impôt sur les sociétés au taux de 15%</u>		<u>297 076</u>
Report d'impôt sur les sociétés 2020		(431 463)
Retenues à la source		(271 498)
<u>Impôt sur les sociétés à reporter</u>		<u>(405 885)</u>
<u>Contribution sociale de solidarité (1% du résultat fiscal)</u>		<u>19 805</u>
Report de la contribution sociale de solidarité dégagé sur la déclaration de 2020		(1 285)
<u>Contribution sociale de solidarité à payer</u>		<u>18 520</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Revenus	20 028 241	15 688 432
- Autres produits d'exploitation	45 952	69 231
- Transfert de charges	442 906	596 572
- Autres gains ordinaires	3 363	2 464
- Créances virées en pertes	(11 520)	(17 965)
- TVA collectée	3 066 476	2 609 666
- Clients et comptes rattachés en début de période	6 754 817	8 444 325
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(8 122 714)	(6 754 817)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(153 098)	(180 955)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	847 892	153 098
- Prêts aux sociétés du groupe	(220 000)	-
- Produits à recevoir en début de période	289 740	263 149
- Produits à recevoir en fin de période	(123 160)	(289 740)
- Produits constatés d'avance en début de période	(546 873)	(101 706)
- Produits constatés d'avance en fin de période	271 185	546 873
<u>Total</u>	<u>22 573 207</u>	<u>21 028 627</u>

Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	14 075 956	8 665 358
- Autres charges d'exploitation	2 074 609	1 927 869
- Production immobilisée	(1 620)	(4 639)
- Transfert de charges	88 561	94 468
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	2 954 383	2 049 740
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	105 752	488 761
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	294 654	172 953
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(122 963)	(294 654)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	4 435 273	5 779 074
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(5 521 537)	(4 435 273)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(214 827)	(122 187)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	185 378	214 827
- Autres créditeurs divers en début de période	601 469	609 158
- Autres créditeurs divers en fin de période	(603 336)	(601 469)
- Autres débiteurs divers en fin de période	34 924	38 743
- Charges constatées d'avance en début de période	(20 099)	(47 173)
- Charges constatées d'avance en fin de période	62 389	20 099
- Diverses charges à payer en début de période	301 846	335 076
- Diverses charges à payer en fin de période	(215 309)	(301 846)
<u>Total</u>	<u>18 476 760</u>	<u>14 588 885</u>

Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Charges de personnel	2 741 756	2 436 129
- Transfert de charges	354 345	502 104
- Avances et prêts au personnel en début de période	(191 372)	(175 297)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	177 654	191 372
- Personnel, rémunérations dues en début de période	-	91
- Personnel, charges à payer en début de période	60 706	67 021
- Personnel, charges à payer en fin de période	(126 286)	(60 706)
- C.N.S.S en début de période	196 179	217 550
- C.N.S.S en fin de période	(202 806)	(196 179)
<u>Total</u>	<u>3 010 176</u>	<u>2 982 085</u>

Note 29 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Charges financières nettes	240 645	283 230
- Intérêts courus en début de période	9 700	15 435
- Intérêts courus en fin de période	(7 525)	(9 700)
<u>Total</u>	<u>242 820</u>	<u>288 965</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	297 076	212 646
- Charge de contribution sociale de solidarité de l'exercice	19 805	14 366
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	14 366	31 277
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en fin de période	(18 520)	(14 366)
- Etat, IS à reporter en début de période	(431 463)	(301 264)
- Etat, IS à reporter en fin de période	405 885	431 463
<u>Total</u>	<u>287 149</u>	<u>374 122</u>

Note 31 : Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Solde des placements en début de période	1 536	-
- Solde des placements en fin de période	(6 483)	(1 536)
- Revenus des placements monétaires	10 282	42
<u>Total</u>	<u>5 335</u>	<u>(1 494)</u>

Note 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	8 410	6 022
- Investissements en immobilisations corporelles	263 189	279 940
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	12 030	-
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 833)	(12 030)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	31 008	46 484
<u>Total</u>	<u>292 804</u>	<u>320 416</u>

Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	2 984	9 726
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	28 316	74 137
<u>Total</u>	<u>31 300</u>	<u>83 863</u>

Note 34 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Dividendes servis au cours de l'exercice	(1 274 358)	(692 597)
<u>Total</u>	<u>(1 274 358)</u>	<u>(692 597)</u>

Note 35 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	317 789	1 433 655
- Régies d'avance et accréditifs	-	68 387
- Caisse	569	558
<u>Total</u>	<u>318 358</u>	<u>1 502 600</u>

Note 36 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 702.180 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 967.270.

• La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.878.132 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.245.212.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 426.389.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 123.125.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 332.082.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 169.732.

Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 11.519.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 805.183.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 49.857 Euro soit D : 164.067.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 382.034.

SOCIETE TALOS

Opérations commerciales

• La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 132.782 TTC.

Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 129.059.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 52.296 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.268.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la société "TALOS", une quote-part des charges communes pour un montant de D : 16.517.

Le compte courant associé "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 8.405.

Location

La société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

Cession d'une voiture

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a cédé à la société TALOS une voiture de marque " CITROËN" au prix de D : 15.000. Cette voiture a été acquise en 2015 pour un montant de D : 28.761 et elle est totalement amortie lors de la vente.

Avances en comptes courants

• La société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2021, a été de D : 48.000.

• La société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021, constate la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000. Suite à la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le montant brut des rémunérations servies jusqu'au mois de mai 2021 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 75.156. Le Conseil d'Administration réuni le 18 Avril 2022 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2021, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000. Suite à la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le montant brut des rémunérations servies jusqu'au mois de mai 2021 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 75.156. Le Conseil d'Administration réuni le 18 Avril 2022 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2021, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération. Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant. La Société le Mobilier Contemporain a refacturé une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble. Suite à la démission de Mr Hatem BEN SLIMANE de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000. Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général se sont élevés à 65.653 DT dont un montant de 25.954 DT a été refacturé à la société, et ce au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mai 2021.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, à partir du 1er juin 2021 et constaté en charges s'est élevé à D : 62.178. Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2021 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 127.607 dont D : 25.271 de charges sociales. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 37 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	12 671 985	12 465 860	91 649	104 854	9 622	
Autres charges d'exploitation	2 074 609	1 153 223	222 933	634 076	64 377	
Charges financières	265 732	-	-	-	265 732	
Impôts sur les sociétés	316 881	-	-	-	316 881	
Autres pertes ordinaires	11 520	11 520	-	-	-	
Charges de personnel	2 741 756	1 383 169	502 863	846 999	8 725	
Dotations aux amortissements et provisions	657 512	355 539	97 336	186 829	17 808	
TOTAL	18 739 995	15 369 311	914 781	1 772 758	683 145	

Note 38 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	400 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion : - Titre foncier N°68064 (3ème rang) - Titre foncier N°98956 (2ème rang) - Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier : - Titre foncier N°68063 (1er rang) - Titre foncier N°92507 (1er rang) - Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	3 940 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus							
d) Créances à l'exportation mobilisés							
e) Abandon de créances							
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	490 695	ATTIJARI BANK					
Engagement par signature Caution	53 122	ATTIJARI BANK					
	116 139	BIAT					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	659 956						

La société ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

Note 39 : Engagements sur contrats de location-financement

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2021	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2021
Moins d'un an	278 698	226 997
Plus d'un an et moins de 5 ans	422 680	365 529
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	701 378	592 526
Moins les montants représentant des charges financières	(108 852)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		592 526

Note 40 : Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 18 Avril 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 22.096.634, un bénéfice net de D : 1.402.866 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 318.358.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dont D : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.

En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments

justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.

En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale et a adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce, en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.

L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 avril 2022

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

• Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 805.183.

• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 702.180 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 967.270.

• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 52.296 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.268.

• Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.878.132 TTC.

Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.245.212.

• Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 132.782 TTC.

Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 129.059.

• La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 49.857 Euro soit D : 164.067.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 382.034.

• Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts, payable par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 426.389.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 123.125.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 332.082.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 169.732.

- Votre société a fait supporter la société TALOS, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 16.517.

C/ Avances en comptes courants

- Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2021, a été de D : 48.000.

- Votre société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000, par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

- Le compte courant associé de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 11.519.

- Le compte courant associé de la société TALOS présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 8.405.

D/ Cession d'une voiture

Votre société a cédé à la société TALOS une voiture de marque " CITROËN" au prix de D : 15.000. Cette voiture a été acquise en 2015 pour un montant de D : 28.761 et elle est totalement amortie lors de la vente.

E/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJ ALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021, constate la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000.

Suite à la démission de Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI de ses fonctions de Présidente du Conseil, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le montant brut des rémunérations servies jusqu'au mois de mai 2021 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 75.156.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 Avril 2022 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2021, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2020 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Suite à la démission de Mr Hatem BEN SLIMANE de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général se sont élevés à D : 65.653 dont un montant de D : 25.954 a été refacturé à la société, et ce au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mai 2021.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, à partir du 1^{er} juin 2021 et constaté en charges s'est élevé à D : 62.178.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2021 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 127.607 dont D : 25.271 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 20 avril 2022

FINOR

Karim DEROUICHE